

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/170 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR 2005

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2005

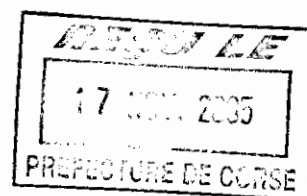
L'An deux mille cinq, et le vingt sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BURESI Babette
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. GALLETTI José à M. MARTINETTI Jean-Charles
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme SCIARETTI Véronique à Mme COLONNA Christine
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Marie-Rose.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

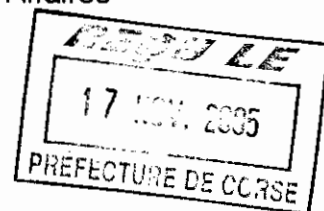
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 05/21 AC de l'Assemblée de Corse du 24 février 2005, portant approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2005,
- VU** la délibération n° 05/89 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2005 portant adoption de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2005,
- VU** la délibération n° 05/154 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2005 portant approbation du Budget Supplémentaire de l'exercice 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 2 de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2005, telle qu'elle s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération (le rapport de présentation, le document comptable - Annexe I - et la délibération de programme - Annexe II -



	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	66 941,00	66 941,00	66 941,00	2 054 331,36	0,00	-1 987 390,36
Fonctionnement	308 668,64	308 668,64	2 296 059,00	308 668,64	-1 987 390,36	0,00
TOTAL	375 609,64	375 609,64	2 363 000,00	2 363 000,00	-1 987 390,36	-1 987 390,36

Montants exprimés en Euros.

ARTICLE 2 :

PRECISE que le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes sur la section d'investissement s'élève à 13 189 500,00 € et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes sur la section de fonctionnement s'élève à 8 613 400,00 €.

Le détail de ces actions et programmes qui fait l'objet de l'annexe II (délibération de programme) est approuvé.

ARTICLE 3 :

La Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2005 est adoptée par programme et par chapitre pour la section d'investissement, par chapitre et article pour la section de fonctionnement.

ARTICLE 4 :

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2005

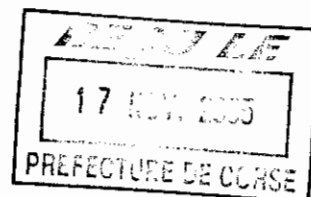
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

Serge TOMI



A N N E X E S

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2005**

Le projet de décision modificative n° 2 au budget primitif de 2005 constitue l'ultime acte budgétaire de l'exercice 2005 que votre assemblée aura à examiner.

D'importance relative, il est toutefois justifié par la nécessité :

- d'intégrer les recettes nouvelles qui ont pu être dégagées depuis le vote du budget supplémentaire,
- d'inscrire des dépenses prévisionnelles en crédits de paiement d'investissement et en crédits de fonctionnement pour un montant équivalent aux recettes précitées,
- d'ouvrir des autorisations de programme nouvelles pour pouvoir honorer des opérations d'investissement qui revêtent un caractère d'urgence,
- d'effectuer les inévitables opérations de transferts de crédits rendus nécessaires à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire,
- de procéder à l'inscription d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement, autorisations qui correspondent à des engagements antérieurs qui n'avaient été comptabilisés ni au budget primitif ni au budget supplémentaire, suite à la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 71 et, enfin, de procéder à la traditionnelle opération de régulation des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement à l'intérieur d'un même chapitre.

LES RECETTES :

Elles s'établissent globalement à 2 363 000 € et se composent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Sport - Etude recensement équipements sportifs en Corse - Les femmes et le sport.....	45 359
Coopération décentralisée - programme GEDERI	162 559
Enseignement – remboursement UGAP	38 656
Action Economique - Corse Garantie reversement	400 000
Agriculture - ODARC - reversement trop perçu.....	461 199
Enseignement Supérieur Participation Etat - bibliothèque universitaire	1 008 998
Divers Recettes constatées (sans prévisions) depuis le début de l'exercice.....	246 229
TOTAL	2 363 000

LES DEPENSES :

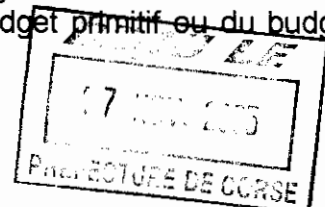
Le tableau ci-dessous synthétise les propositions d'inscriptions de dépenses nouvelles ainsi que les restitutions de crédits et les transferts qui sont soumis à votre approbation à l'occasion de cette dernière décision modificative :

PRO G	SECTEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
4716	Action culturelle		- 0,155		
4211	Sport			1,310	1,310
5511	CESC			0,033	0,033
2511	OEHC	0,450			
5211	Ingénierie - Bâtiment			0,460	
5816	Coopération décentralisée (INTERREG IIIC)			0,163	0,163
5814	Coopération décentralisée (FEDER -INTERREG IIIA)			0,010	
5813	Coopération décentralisée (INTERREG IIIA)			1,500	
2211	Tourisme - Agence du tourisme	0,600	0,600		
5311	Administration Générale			4,347	
3411	Equipements collectifs communaux	0,606	0,300		
3211	Eau - assainissement	1,000			
3511	Chartes urbaines	3,000			
4111	Santé - Social			0,050	0,050
4411	Formation Enseignement Recherche (SFP)	0,000		0,138	0,138
4312	Formation Enseignement Recherche (SES)			0,333	0,333
4315	Formation Enseignement Recherche (CSU)	0,842			
4611	Formation Enseignement Recherche (CSU)	0,080			
4514	Formation Enseignement Recherche (SAS)		0,034		
3212	Office de l'Environnement	0,900			
1411	Réseau ferré	5,681			
4721	Patrimoine		- 0,443		
2311	ODARC	0,300			
TOTAL DEPENSES NOUVELLES		13,459	0,336	8,344	2,027
TOTAL TRANSFERTS		-0,269	- 0,269	0,269	0,269
TOTAL GENERAL		13,190	0,067	8,613	2,296
TOTAL		AP+ AE	21,803	CP	2,363

En Investissement, il vous est proposé de procéder à une inscription globale de 13 459 000 € en autorisations de programme et 336 000 € en crédits de paiement, inscription essentiellement constituée par les opérations suivantes :

- Office d'Equipement Hydraulique de la Corse : 450 000 € en AP pour le programme de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud Est de la Corse dont le coût total s'élève à 1 800 000 € HT et qui est financé à 40 % par l'Union Européenne et à 15 % par l'Etat.
- Agence du Tourisme de la Corse : 600 000 € en AP et en CP, en complément du programme d'investissement voté au budget primitif 2005 et ce afin de pouvoir prendre en compte une partie des dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une instruction favorable par les services de l'Agence.
- Aménagement du Territoire : 4 606 000 € en AP et 300 000 € en CP détaillées comme suit :
 - Equipements collectifs communaux : 606 000 € en AP et 300 000 € en CP afin de résorber le différentiel existant,
 - Eau et assainissement : 1 000 000 € en AP,
 - Chartes urbaines : 3 000 000 € en AP, soit au total une AP nouvelle de 4 606 000 € rendue nécessaire afin d'ajuster la prévision budgétaire insuffisante, telle qu'elle a été opérée à l'occasion du vote du budget primitif.
- Constructions scolaires universitaires : 842 000 € en AP afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes urgentes faites en la matière par l'Université de Corse et qui concernent essentiellement des travaux de mise en sécurité de bâtiments et de grosse maintenance ainsi que des nécessaires adaptations pédagogiques.
- Office de l'Environnement de la Corse : 900 000 € en AP pour satisfaire les besoins de financement pour des tiers publics en matière de patrimoine public et de pollution et nuisances.
- Réseau ferré : 5 681 000 € en AP qui seront affectés à la réparation des ouvrages d'art et majoritairement (5,431 M €) à la poursuite des travaux de confortement des voies et au renouvellement des 100 kilomètres de voies.

Pour ce qui concerne le Fonctionnement, la proposition d'inscription prévisionnelle totale qui vous est faite s'élève à 8 344 000 € en autorisation d'engagement et à 2 027 000 € en crédits de paiement, le différentiel soit 6 317 000 € étant exclusivement constitué par des engagements antérieurs à 2005 qui n'avaient pas été comptabilisés lors des votes du budget primitif ou du budget supplémentaire 2005.



La demande de crédits de paiement de fonctionnement nouveaux, pour un montant global de 2 027 000 € est essentiellement justifiée par les besoins urgents et avérés qui sont ressentis dans le secteur du Sport et de la Jeunesse du fait d'une sous évaluation des besoins lors du vote du budget primitif, d'où la nécessité d'une inscription complémentaire de 1 310 000 €. Des besoins moins importants mais néanmoins significatifs et nécessaires se sont faits ainsi ressentir dans d'autres secteurs tels que :

- la coopération décentralisée pour un montant de 163 000 € afin de répondre au financement du programme GEDERI (reversement à la CRPM),
- et la formation professionnelle : 471 000 € au total dont 138 000 € pour la rémunération des stagiaires (CNASEA) et 333 000 € pour le financement obligatoire du fonctionnement et de l'équipement des structures de formation de certaines professions de santé.

Il ressort de ce projet de décision modificative n° 2 que je soumetts à votre approbation :

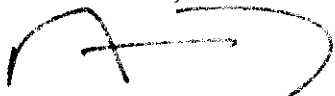
- qu'il constitue un budget additionnel au budget de 2005 mais de façon très limitée (2,363 M €),
- qu'il permet néanmoins de répondre aux besoins urgents ressentis en cette fin d'exercice (qu'il s'agisse d'inscriptions nouvelles, de transferts, de régulation de crédits ou tout simplement de régularisations comptables),
- qu'il n'affecte que très légèrement l'économie générale de notre budget puisque aussi bien les équilibres AP/CP et AE/CF ne sont que très légèrement affectés tout comme le ratio Investissement/Fonctionnement qui demeure quasiment inchangé.

ARRETES – SIGNATURES

Nbre de membres en exercice : 51
 Nbre de membres présents ou représentés : **51**
 Nbre de suffrages exprimés : **51**



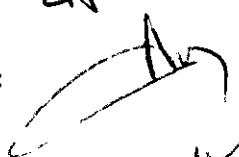
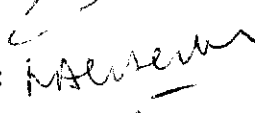
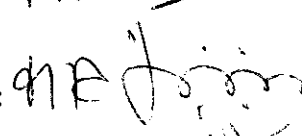
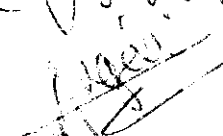

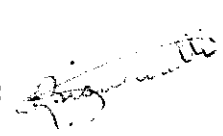

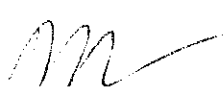
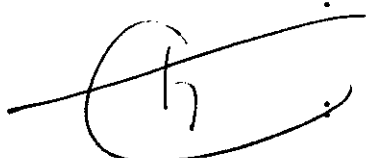

VOTES : Contre :
 Abstention : **29**
 Pour : **22**
 Date de convocation : 14 octobre 2005

Présenté par le Président,
 A. Ajaccio.....le 27 octobre 2005
 Le Président,



Délibéré par l'Assemblée de Corse réunie en session à Ajaccio, le 27 octobre 2005

Les membres de l'Assemblée de Corse,

	<u>PRESENTS</u>	<u>REPRESENTES</u>
ALBERTINI Jean-Louis	:  :	
ALBERTINI-COLONNA Nicolette	:  :	
ALESSANDRINI Alexandre	:  :	
ALIBERTINI Rose	:  :	
ALLEGRI-SIMONETTI M. Dominique	:  :	
ANGELI Corinne	:  :	
ANGELINI Jean-Christophe	: :	:  :
BIANCARELLI Gaby	:  :	
BIANCUCCI Jean	:  :	
BIZZARI-GHERARDI Pascale	: :	:  :
BUCCHINI Dominique	:  :	
BURESI Babette	:  :	


MATTEI-FAZI Joselyne

:  :

MONDOLONI Jean-Martin

:  :

MOZZICONACCI Madeleine

:  :


NATALI Anne-Marie

:  :

NIVAGGIONI Nadine

:  :

OTTAVI Antoine

:  :

PANUNZI Jean-Jacques

:  :

PIERI Vanina

:  :

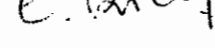
PROSPERI Rose-Marie

:  :

RICCI Annie

:  :

RICCI-VERSINI Etienne

:  :

RISTERUCCI Josette

:  :

DE ROCCA SERRA Camille

:  :

SANTONI-BRUNELLI M. Antoinette

:  :

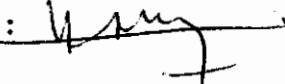
SCIARETTI Véronique

:  :

SCOTTO Monika

:  :

SISCO Henri

:  :

SIMEONI Edmond

:  :



STEFANI Michel

:  :

CASTELLANI Pascaline

:

Pascaline

:

CECCALDI Pierre-Philippe

:

Pierre-Philippe

:

CHAUBON Pierre

:

Pierre

:

COLONNA Christine

Ch Colonna

:

COLONNA-VELLUTINI Dorothée

:

Dorothée

:

DELHOM Marielle

:

Marielle

:

DOMINICI François

:

François

:

FELICIAGGI Robert

:

Robert

:

FILIPPI Geneviève

:

Geneviève

:

GALLETTI José

:

José

:

GORI Christiane

:

Christiane

:

GUAZZELLI Jean-Claude

:

Jean-Claude

:

GUERRINI Christine

:

Christine

:

GUIDICELLI Maria

:

Maria

:

LUCIANI-PADOVANI Hélène

:

Hélène

:

LUCIANI Jean-Louis

:

Jean-Louis

:

MARCHIONI François-Xavier

:

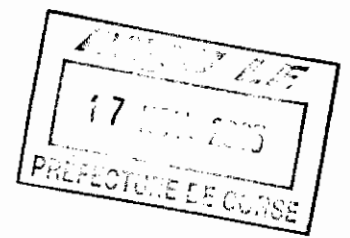
François-Xavier

:

MARTINETTI Jean-Charles

:

:



SUSINI Marie-Ange

: *Aluini* :

TALAMONI Jean-Guy

: :

Puf

Certifiée exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture,
Le

A. Ajaccio..... le 27 octobre 2005

Le Président,

